

DÉCISION MUNICIPALE n° DC2026-036
Renouvellement contrat de services Gescime

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DL2026-018 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement du contrat de services avec la société Gescime,

Considérant que le montant est inférieur à 40 000 euros HT ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré et sera inscrits aux budgets suivants le cas échéant ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : De conclure un contrat avec :

Gescime - 190 rue Robert Castel - 29200 Brest

Relatif à un contrat de services pour la gestion des sites funéraires de la commune

Pour une durée de 3 ans.

Le contrat est résiliable moyennant un préavis de 2 mois

Le contrat a pris effet à compter du 31/08/2026

Pour un montant annuel de 898,43 € HT / 1 078,12 € TTC,

Soit sur la durée du marché 2 695,29 € HT / 3 234,35 € TTC

Montant révisable annuellement selon l'article 5 du contrat (annuellement sur indice SYNTEC)

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur et notifiée à l'entreprise concernée.

Article 4 : La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime.

Fait à Rives-en-Seine, le 18 septembre 2026

Le Maire,
Bastien CORITON

Publiée sur le site Internet
de la commune le RIVES-EN-SEINE

16 OCT. 2026



Bastien Coriton